

LE PETIT GUIDE DES AIDES FINANCIÈRES ET FISCALES À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE



Les travaux d'isolation
à moindre coût !

L'ÉTAT MET EN PLACE DES DISPOSITIFS D'AIDES pour favoriser la rénovation énergétique et ainsi lutter contre le réchauffement climatique et la précarité énergétique



1/4

*des émissions de gaz à effet de serre sont
générées par le secteur du bâtiment.*



14%*

*de la population française est en situation de
précarité énergétique et rencontre des difficultés
pour se fournir en énergie et se chauffer,
notamment à cause de bâtiments mal isolés.*

www.ademe.fr

L'OPPORTUNITÉ DE PROPOSER DES TRAVAUX D'ISOLATION À MOINDRE COÛT À VOS CLIENTS !



**d'économies
pour vos clients**



**de chantiers
pour vous**

*Au-delà des économies réalisées sur le coût des travaux, votre
client réduit sa facture énergétique, gagne en confort, donne
de la valeur à son logement et fait un geste pour la planète !*



NOUVEAU



MaPrimeRénov'
Mieux chez moi, mieux pour la planète

→ Pour bénéficier de l'aide
et déposer une demande,
votre client particulier doit
se rendre sur
www.maprimerenov.gouv.fr

Depuis le 2 janvier 2020, l'État propose "MaPrimeRénov'", une aide qui fusionne le CITE et le programme "Habiter mieux agilité" de l'Anah. Une aide juste et simple sous forme de prime forfaitaire pour les propriétaires occupants modestes et très modestes. Pour les ménages intermédiaires et aisés, non éligibles à "MaPrimeRénov'", le CITE est prolongé en 2020.

→ **Montant maximum de "MaPrimeRénov'" : 20 000 €** par logement sur 5 ans

→ **Conditions de cumul de "MaPrimeRénov'" avec les autres aides (CEE...) :**
"MaPrimeRénov'" peut être diminuée pour que l'ensemble des aides ne dépasse pas :

- 90 % du montant des travaux pour les ménages très modestes
- 75 % pour les ménages modestes

→ **Coûts maximums des travaux éligibles :**

MaPrimeRénov'

180 €/m² pour l'isolation des toitures terrasses,
75 €/m² pour l'isolation des rampants de toitures /
plafonds de combles, **150 €/m²** pour l'isolation des
murs par l'extérieur et **70 €/m²** pour l'isolation des
murs par l'intérieur.

CITE (sur une période de 5 ans)

2 400 € pour une personne célibataire, veuve
ou divorcée
4 800 € pour un couple marié ou pacsé soumis
à imposition commune
120 € supplémentaire par personnes à charge

SITUATION DU MÉNAGE →
TYPE DE TRAVAUX ↓

Ménages très modestes et modestes		
Ma Prime Rénov' Ménages très modestes	Ma Prime Rénov' Ménages modestes	CEE - Prime bonifiée

Ménages intermédiaires et aisés		
CITE Ménages intermédiaires	CITE Ménages aisés	CEE



Pour tous	
TVA à taux réduit (TVA à 5,5%)	Eco PTZ

Isolation des toitures terrasses
Isolation des rampants de toitures / plafonds de combles
Isolation des combles perdus
Isolation des murs par l'extérieur
Isolation des murs par l'intérieur
Isolation des planchers bas (garages, sous-sols et vides sanitaires)

✓ 100€/m ²	OU	✓ 75€/m ²	+	✓ 20€/m ² <small>"Coup de pouce"</small>
✓ 25€/m ²	OU	✓ 20€/m ²	+	✓ 20€/m ² <small>"Coup de pouce"</small>
✗		✗		✓ 20€/m ² <small>"Coup de pouce"</small>
✓ 100€/m ²	OU	✓ 75€/m ²	+	✓ De 10€ à 40€/m ² <small>selon zone climatique et énergie de chauffage</small>
✓ 25€/m ²	OU	✓ 20€/m ²	+	✓ De 10€ à 40€/m ² <small>selon zone climatique et énergie de chauffage</small>
✗		✗		✓ 30€/m ² <small>"Coup de pouce"</small>

✓ 50€/m ²	OU	✓ 25€/m ²	+	✓ 10€/m ² <small>"Coup de pouce"</small>
✓ 15€/m ²	OU	✓ 10€/m ²	+	✓ 10€/m ² <small>"Coup de pouce"</small>
✗		✗		✓ 10€/m ² <small>"Coup de pouce"</small>
✓ 50€/m ²	OU	✓ 25€/m ²	+	✓ De 5€ à 20€/m ² <small>selon zone climatique et énergie de chauffage</small>
✓ 15€/m ²	OU	✓ 10€/m ²	+	✓ De 5€ à 20€/m ² <small>selon zone climatique et énergie de chauffage</small>
✗		✗		✓ 20€/m ² <small>"Coup de pouce"</small>

✓	+	✓ Jusqu'à 30 000 € <small>Action simple : 15 000€ Bouquet de 2 travaux : 25 000€ Bouquet de 3 travaux : 30 000€</small>
✓	+	✓ Jusqu'à 30 000 € <small>Action simple : 15 000€ Bouquet de 2 travaux : 25 000€ Bouquet de 3 travaux : 30 000€</small>
✓	+	✓ Jusqu'à 30 000 € <small>Action simple : 15 000€ Bouquet de 2 travaux : 25 000€ Bouquet de 3 travaux : 30 000€</small>
✓	+	✓ Jusqu'à 30 000 € <small>Action simple : 15 000€ Bouquet de 2 travaux : 25 000€ Bouquet de 3 travaux : 30 000€</small>
✓	+	✓ Jusqu'à 30 000 € <small>Action simple : 15 000€ Bouquet de 2 travaux : 25 000€ Bouquet de 3 travaux : 30 000€</small>

CONDITIONS ↓
Bénéficiaire
Les propriétaires occupants
Les locataires
Les propriétaires bailleurs
Les occupants à titre gratuit
Les sociétés civiles immobilières (SCI)
Logement (maison, appartement et copropriété)
Logement existant depuis plus de deux ans
Résidence principale
Résidence secondaire

Ma Prime Rénov' Ménages très modestes et modestes		CEE - Prime bonifiée
✓	✓	✓
✗	✗	✓
✗	✗	✓
✗	✗	✓
✗	✗	✗
✓	✓	✓
✓	✓	✓
✗	✗	✓

CITE Ménages intermédiaires et aisés		CEE
✓	✓	✓
✗	✗	✓
✗	✗	✓
✗	✗	✓
✗	✗	✗
✓	✓	✓
✓	✓	✓
✗	✗	✓

TVA à taux réduit (TVA à 5,5 %)	Eco PTZ
✓	✓
✓	✗
✓	✓
✓	✗
✓	✓
✓	✓
✓	✗


Plafonds de ressources en Île-de-France*

Nombre de personnes du ménage	Ménages très modestes	Ménages modestes	Ménages intermédiaires*	Ménages aisés*
1	20 593 €	25 068 €	27 706 €	Supérieur à 27 706 €
2	30 225 €	36 792 €	44 124 €	Supérieur à 44 124 €
3	36 297 €	44 188 €	50 281 €	Supérieur à 50 281 €
4	42 381 €	51 597 €	56 438 €	Supérieur à 56 438 €
5	48 488 €	59 026 €	68 752 €	Supérieur à 68 752 €
Par personne supplémentaire	+ 6 096 €	+ 7 422 €	+ 12 314 €	

Plafonds de ressources hors Île-de-France*

Nombre de personnes du ménage	Ménages très modestes	Ménages modestes	Ménages intermédiaires*	Ménages aisés*
1	14 879 €	19 074 €	27 706 €	Supérieur à 27 706 €
2	21 760 €	27 896 €	44 124 €	Supérieur à 44 124 €
3	26 170 €	33 547 €	50 281 €	Supérieur à 50 281 €
4	30 572 €	39 192 €	56 438 €	Supérieur à 56 438 €
5	34 993 €	44 860 €	68 752 €	Supérieur à 68 752 €
Par personne supplémentaire	+ 4 412 €	+ 5 651 €	+ 12 314 €	

*Ces montants sont des "revenus fiscaux de référence" indiqués sur la déclaration de revenus de l'année N-1.

*Pour les CEE : Un alignement des plafonds de ressources avec "MaPrimeRénov'" est prévu.

*source des revenus :
www.ecologique-solidaire.gouv.fr

Et aussi :
 **Dispositif dit "Denormandie" - Action cœur de ville**

Le dispositif dit "Denormandie" est un programme de défiscalisation applicable dans 245 villes. Il s'adresse aux investisseurs rénovant des logements anciens pour les mettre en location. Ils peuvent alors déduire de leurs impôts sur le revenu entre 12 et 21% de leur investissement, selon qu'ils loueront leur bien pendant 6, 9 ou 12 ans.

NB : L'ensemble du coût des transformations est pris en compte dans le calcul des travaux.

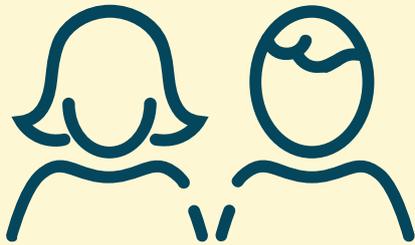
Pour en savoir plus : www.cohesion-territoires.gouv.fr

 **Agence nationale de l'habitat (Anah)**

En fonction du lieu de résidence et des revenus de vos clients particuliers, ils peuvent éventuellement bénéficier des aides de l'Anah et des collectivités territoriales.



CAS CONCRET :



Pour M. et M^{me} Rousseau

- Couple retraité
- Revenus annuels : 20 000 €
- Maison individuelle dans le Vaucluse
- Ménage très modeste

Réaliser l'**isolation**
des rampants de toiture
/plafonds de combles
(pour 100m²), leur coûtera
moins de 4 600 €*
.....

Alors que le coût
moyen de ce type
de travaux est de

9 100 €
.....

*Le montant restant à payer par le ménage peut être financé par un éco-prêt à taux zéro (éco-PTZ) et des aides locales

L'aide est donc
de 4 500 €,

Dont 2 000 € de CEE et
2 500 € de Prime Rénov'

Source : www.ecologique-solidaire.gouv.fr



Découvrez l'outil Calcul'aides !

Simple et en quelques clics, cet outil permet de calculer le montant des aides financières auxquelles les particuliers peuvent avoir le droit pour leur projet d'isolation en rénovation.



Rendez-vous sur
services.isover.fr





La qualification qui vous permet de faire bénéficier des aides à vos clients !

ISOVER vous accompagne dans votre parcours de formation pour obtenir votre qualification RGE.

Contactez le service formation :

01 41 51 55 00 Numéro non surtaxé

E-mail : service-formation@saint-gobain.com



Pour bénéficier des aides, les isolants mis en œuvre doivent avoir les performances minimales suivantes :

- ➔ Pour les rampants de toiture et plafonds de combles aménagés : $R = 6 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$
- ➔ Pour les combles perdus : $R = 7 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$
- ➔ Pour les murs en façade ou en pignon : $R = 3,7 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$
- ➔ Pour les planchers bas : $R = 3,0 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$
- ➔ Pour les toitures terrasses : $R = 4,5 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$

Les essentiels ISOVER

Pour isoler, vous êtes guidés !

	NIVEAU 1 Compatible avec un projet DPE de classe C Le minimum pour les aides financières en rénovation	NIVEAU 2 Compatible avec un projet DPE de classe B Une montée en gamme éligible aux aides financières	NIVEAU 3 Compatible avec un projet DPE de classe A Une montée en gamme toujours éligible aux aides financières
COMBLES PERDUS par laine à souffler	Comblissimo 330 mm $R = 7 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$	Comblissimo 375 mm $R = 8 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$	Comblissimo 465 mm $R = 10 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$
COMBLES PERDUS par laine à dérouler	IBR kraft 300 mm $R = 7,5 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$	IBR kraft 400 mm $R = 10 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$	IBR kraft 400 mm $R = 10 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$
COMBLES AMÉNAGÉS	Isoconfort 32 kraft 200 mm $R = 6,25 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$	Isoconfort 35 kraft 280 mm $R = 8 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$	Isoconfort 35 60+280 mm (kraft) $R = 9,70 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$
MURS PAR L'INTÉRIEUR	GR32 kraft 120 mm $R = 3,75 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$	GR32 kraft 140 mm $R = 4,35 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$	GR32 kraft 160 mm $R = 5 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$
TOITURE PAR L'EXTÉRIEUR	Isoconfort 35 3x80 mm $R = 6,75 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$	Isoconfort 35 80+120+80 mm $R = 8 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$	Isoconfort 32 80+120+80 mm $R = 8,75 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$
MURS PAR L'EXTÉRIEUR	Isofaçade 32 120 mm $R = 3,75 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$	Isofaçade 32 140 mm $R = 4,35 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$	Isofaçade 32 160 mm $R = 5 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$
SOUS-FACES DE DALLES	Panodal 96 mm $R = 3 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$	Nouveau La réponse pour l'isolation des garages, sous-sols non chauffés et vides sanitaires ventilés.	

6 DIRECTIONS RÉGIONALES À VOS CÔTÉS

Directions régionales Paris Nord et Paris Sud

Tél. : 03 44 41 75 10 - Fax 01 41 44 81 92
ZI Le Meux - 3, rue du Tourteret
60880 Le Meux

Direction Régionale Est

Tél : 03 83 98 49 92 - Fax : 03 83 98 35 95
Immeuble Le République
8 place de la République
54000 Nancy

Direction Régionale Ouest

Tél : 02 99 86 96 96 - Fax : 02 99 32 20 36
Parc Tertiaire du Val d'Orson
Bâtiment D - Hall 1 - Rue du Pré Long
35770 Vern sur Seiche

Direction Régionale Sud Ouest

Tél : 05 56 43 52 40 - Fax : 05 56 43 25 90
Rue de la Blancherie
Bâtiment Ambre
33370 Artigues-près-Bordeaux

Direction Régionale Sud Est

Tél : 04 74 31 48 20 - Fax : 01 46 25 48 25
Espace Saint Germain, Bâtiment Miles
30 avenue du Général Leclerc
38200 Vienne



Saint-Gobain ISOVER

Tour Saint-Gobain
12 place de l'Iris
92400 Courbevoie
+33 (0)1 88 54 00 00
www.isover.fr
www.toutsurlisolation.com